

COMPTE RENDU SUD CULTURE SOLIDAIRES DU CNAS

Comité d'Action Sociale du Ministère de la Culture
Du 20 JANVIER 2011

Revendications pour les contractuels

En ce jour de rassemblement de soutien aux non-titulaires, les représentants sud-culture solidaires ne se sont pas contentés de manifester au côté de leurs camarades non-titulaires, de Jussieu à la Préfecture de Paris, ils ont aussi défendu en séance du CNAS l'action sociale pour cette catégorie de personnels qui en a le plus besoin. Ils ont ainsi commencé par lire une déclaration liminaire (cf. Ci-dessous) afin d'introduire le débat. Sud soutient qu'il y a inégalité de traitement entre les non-titulaires car ils n'ont pas accès à la même échelle d'action sociale selon les lieux où ils travaillent... Même si une réflexion interministérielle sur le sujet est nécessaire sur certains aspects de l'action sociale (exigence de 10 mois d'ancienneté pour y accéder, par exemple, bien que cette exigence n'apparaisse pas dans la circulaire), il est dans le rôle du CNAS de connaître la situation sur ce point jusque dans les EP.

La présidence du CNAS rappelle d'ailleurs à cet égard qu'il est obligatoire pour les Etablissements Publics de présenter un bilan social une fois par an au CTP de l'établissement, qui inclut forcément une partie sur l'action sociale. Ces EP peuvent mettre en place des prestations qui leur sont spécifiques sur lesquelles le CNAS ne peut intervenir ; par contre une vision est nécessaire sur l'application des 3 niveaux d'action sociale mis en œuvre : Ministériel, interministériel et propre à l'EP.

C'est pourquoi le CNAS a décidé de faire une enquête auprès des EP du ministère pour établir un état des lieux qui sera présenté aux organisations syndicales en juin, lors du prochain CNAS. Cela permettra d'asseoir les débats sur le thème de l'action sociale pour les contractuels afin de dégager des lignes directrices.

Sur ce sujet administration et O.S se rejoignent, tant il est évident pour tous que l'iniquité de prestations entre agents est inacceptable.

Il a été décidé que cette enquête sera l'occasion de diffuser de l'information vers les EP, mais aussi d'alerter les établissements concernant leur obligation de créer une ligne budgétaire d'action sociale qui comprend également le « secours » destiné aux contractuels de l'établissement (les contractuels MCC et les titulaires d'Etat étant pris en charge sur le budget de l'Etat).

Déclaration Liminaire de SUD CULTURE SOLIDAIRES :

« Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, à l'appel de plusieurs organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires, les agents de la Fonction Publique se mobilisent contre la précarité.

Cette journée de mobilisation s'inscrit dans le cadre des négociations en cours au niveau de la Fonction Publique sur les conditions d'emploi des contractuels.

Les ministres en charge de ce dossier annoncent, à grand renfort de communication, que le cycle de négociations sur les conditions d'emploi des agents contractuels de la Fonction Publique s'est ouvert le 11 janvier et qu'en réponse aux orientations qu'ils proposent, *« les organisations syndicales ont formulé des premières propositions et sont convenues de poursuivre le dialogue dans un cadre multilatéral »*.

Non, les organisations syndicales n'ont pas formulé des « premières propositions », elles ont unanimement rejeté le document d'orientation et formulé des exigences minimales pour que puissent s'ouvrir de véritables négociations ! La situation précaire des contractuels ne peut évoluer favorablement que par la création des postes de titulaires nécessaires à un service public de qualité.

Au ministère de la culture, la précarité subie touche des milliers de travailleur-euses, en particulier celles et ceux employé-es sur des postes équivalents à la catégorie C. Ces salarié-es sont confronté-es à l'instabilité de leur emploi (saisonniers, occasionnels), à la crainte de ne pas voir leur contrat renouvelé, au fait de devoir vivre avec de faibles revenus, parfois inférieurs au seuil de pauvreté, au temps partiel contraint... Il y a ainsi près de 6 000 contractuels article 6, dits vacataires, au sein du MCC (soit 22 % des agents de celui-ci), la majorité d'entre eux étant sur du temps incomplets et donc un salaire incomplet.

Quel lien nous direz-vous avec l'instance dans laquelle nous siégeons aujourd'hui?

Nous ne l'évoquons que trop rarement, mais une grande part des agents en situation de précarité est exclue du bénéfice de l'action sociale. Soit parce qu'ils sont agents d'établissements publics et que dans certains d'entre eux aucune politique d'action sociale n'est menée pour ces personnels, soit parce qu'ils ne cumulent pas plus de 10 mois consécutifs d'ancienneté et que ce « statut » ne leur octroi aucun droit en la matière.

Cette situation est pour le moins paradoxale. Nous sommes face à des personnes pour lesquelles les dispositions de l'article 9 de la **Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, selon lequel** « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles », devraient s'appliquer prioritairement à ces agents, mais leur condition d'embauche ne leur permet pas d'y prétendre.

Le 22 mars 2010, le Ministre de la Culture, a déclaré en CTPM : « je hais la précarité ». Nous l'enjoignons à mettre ses actes en accord avec ses paroles sans tarder, et pour ce qui nous concerne aujourd'hui, dans l'attente d'une réponse favorable aux revendications portées par les organisations syndicales, de mettre tout en œuvre pour favoriser l'accès à l'action sociale aux agents qui en sont exclus.

SUD Culture Solidaires revendique:

- qu'un état des lieux des politiques d'actions sociales menées dans les établissements publics pour les contractuels soit établi et présenté dans cette instance. Cet état des lieux doit nous permettre de savoir précisément de quelles prestations bénéficient ces agents, ont-ils accès aux logements sociaux, peuvent-ils bénéficier de secours... ?
- que le ministère s'engage à prendre des mesures contre les établissements qui ne mènent aucune politique en la matière
- qu'une politique d'action sociale soit menée au bénéfice des agents dit « occasionnels ». Ce point peut faire l'objet d'un groupe de travail CNAS avec les organisations syndicales. »

L'instance étant renouvelée, suite au référendum de 2010, un nouveau règlement intérieur a été voté, sur lequel les modifications proposées par SUD ont été acceptées. Ainsi, nous avons réaffirmé que le CNAS était décisionnaire, et non les groupes de travail issus de cette instance, qui ne peuvent donc établir de relevés de décisions, mais uniquement des relevés de conclusions à présenter en CNAS pour débat et vote.

La commission de secours a été revisitée : les textes en la matière dataient de 1975 et 1995. Dorénavant un représentant de chaque syndicat siégeant au CNAS pourra y participer, alors qu'auparavant trois organisations syndicales étaient représentées, avec un roulement d'un tiers tous les ans. Cette commission sera donc composée de 6 représentants du personnel et de 5 représentants de l'administration. S'y ajoutent la *conseillère en économie sociale et familiale* et le *régisseur du bureau d'action sociale et de la prévention* chargé de la mise en paiement des secours, qui siègent de droit mais sans prendre part au vote.

Suite à nos questions sur les EP, l'administration rappelle que pour l'ensemble des dossiers de demande de secours (titulaires ou contractuels), les EP sont tenus, soit de les soumettre à la commission de secours du CNAS, soit d'organiser sa propre commission de secours. Le budget de l'établissement n'est cependant sollicité que pour les contractuels de l'établissement, les autres agents (titulaires et contractuels d'Etat) dépendent du budget de l'Etat.

Un bilan de la dernière mandature du CNAS a permis de lister les progrès réalisés en matière d'action sociale :

La relève des plafonds d'attribution, les revalorisations et créations de certaines prestations, le courrier adressé en 2007 aux DRAC et directeurs d'EP par l'administration générale (suite au constat de l'existence de grandes disparités du prix du repas à la charge des agents en restauration collective), les incitant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter le principe d'équité, et donc de faire en sorte que le prix d'un repas pour les agents dont l'indice de rémunération est faible, notamment pour les catégorie C ne peut excéder 3 euros, la différence étant à la charge de l'employeur, etc.

Un bilan budgétaire sera fait en juin.

Ce bilan fut l'occasion pour les O.S de rappeler l'importance de l'organisation des arbres de Noël pour les personnels et d'exprimer le souhait que la prise en charge des coûts de cette manifestation soit le plus équitable possible. Selon les sites, c'est la DRAC, les EP ou l'association organisatrice qui finance.

SUD rappelle que ses représentants s'étaient opposé à l'externalisation de la prestation de garde des jeunes enfants, transformée en CESU. Depuis, le CNAS n'a plus de visibilité sur sa ventilation (catégories utilisatrices, dans quels sites, etc...), les données sont transmises directement à la Fonction Publique et ne présentent aucun détail par ministère. Nous avons obtenu que les représentants du ministère au CIAS (comité interministériel d'action sociale) relaient cette demande au niveau interministériel, afin que ces données soient demandées au prestataire et incluses dans le prochain cahier des charges au moment du renouvellement du marché.

Restauration collective :

Aux vues des disparités de tarif et d'accès à la restauration collective des agents du ministère, la nécessité de la création d'une commission sur la restauration collective est entérinée par arrêté. Elle se réunira lors de la 1ère quinzaine de février.

Le groupe des utilisateurs de la cantine des bons-enfants, déjà en place, est lui aussi annoncé par arrêté et se réunira 2 fois par an. D'ici la fin du mois le nouveau prestataire sera choisi pour le restaurant collectif des Bons Enfants.

Le problème de restauration pour les agents qui sont en stage et formation n'est toujours pas résolu.

Logements : Le MCC est conscient que les logements en US (utilité de service) et en NAS (nécessité absolue de service) remplissent bien souvent un rôle social ; or France Domaine, à qui l'Etat a délégué le soin de gérer le parc immobilier lui appartenant, souhaite supprimer les US et recentrer les NAS. Cela génère des problèmes pour certains locataires qui voient leurs loyers sérieusement augmenter, comme par exemple les agents qui habitent sur le domaine de Versailles. Le MCC va travailler avec les établissements concernés, et s'est déjà réuni avec les directions de Versailles et du CMN. Des pistes ont été dégagées et une réunion avec les O.S est prévue début mars pour en rendre compte (parc préfectoral et parc conventionné).

Information des agents sur l'action sociale : la plaquette en 1 page créée pour synthétiser les aides possibles pose problème quant à sa diffusion ; nous avons fait valoir que les canaux de distribution ne sont pas les mêmes pour les EP (accès difficile à sémaphore, par exemple). C'est pourquoi cette plaquette sera envoyée aux EP en les incitant à les reprendre en y rajoutant leurs propres données, pour la diffuser aux agents. Le prochain numéro du journal « Culture » sera un spécial « action sociale » et ce document sera placé en encart (fin 1^{er} trimestre 2011). Une communication sera faite également, via *sémaphore* et *séquence* concernant le transfert de gestion de tous les séjours enfants organisés auparavant par le BASP et confiés dorénavant à l'association de l'AAS.

Présentation par l'association de la DRAC Rhône Alpes de l'expérimentation d'une modulation des tarifs des voyages proposés aux adhérents selon le quotient familial .Le but, louable, est de permettre à un maximum d'agents de catégorie C de partir en voyages : 40 % du prix est ainsi pris en charge par l'association.

Cette présentation a satisfait les représentants du personnel de sud culture solidaires qui réclament depuis longtemps que les activités soient subventionnées en fonction du quotient familial.

Vote des subventions aux associations : la prochaine présentation des demandes et des propositions du BASP en la matière comptera une colonne supplémentaire qui regroupera les raisons pour lesquelles, dans certains cas, le bureau n'a pas suivi la demande de l'association. Nous avons en effet à plusieurs reprises demandé ces éléments en amont du CNAS.

Régions :

17 associations de DRAC ont obtenu la subvention souhaitée

2 associations n'ont pas fait de demande, dont une le fera au CNAS de Juin.

2 ont finalement obtenu la somme demandée après débat.

2 n'ont pas eu satisfaction (Limousin et Midi Pyrénées), mais ces associations pourront déposer une demande au CNAS de juin si la subvention allouée ne suffit pas à mettre en œuvre l'ensemble des activités présentées dans leur budget prévisionnel.

Ile de France :

6 associations ont obtenu la subvention souhaitée

L'AAS récupère la « charge » d'organiser les séjours enfants et le budget qui y correspond ; malheureusement les ressources humaines ne sont pas augmentées. La demande de subvention est plus basse qu'au départ mais si une « rallonge » est nécessaire, elle sera octroyée en juin.

1 association n'a pas obtenu l'augmentation de subvention demandée mais seulement la moitié (Etude et action).

On constate de manière générale, en lisant les dossiers adressés par les associations, que ces dernières ont des difficultés pour organiser les activités : manque de bénévoles, manque de temps...

Dates des prochaines commissions de secours :

25 JANVIER	15 FEVRIER	8 MARS
5 AVRIL	3 MAI	7 JUIN
5 JUILLET	2 AOÛT	8 SEPT
4 OCT	3 NOV	22 NOV

Début mars : réunion sur les **logements** et réunion sur la **composition familiale**

1^{ere} quinzaine de février : réunion de la commission **restauration collective**.

Jeudi 30 juin 2010, prochain CNAS : données financières du bilan, perspectives 2012, retour de l'enquête sur l'action sociale dans les EP, retours des groupes de travail et commissions.

SUD Culture Solidaires le 25/01/2011